

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017

OBJET : Subventions de fonctionnement Maisons des Familles
Aide à la parentalité. Exercice 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de fixer à 36 000 € le montant des subventions de fonctionnement allouées à l'association Maison des Familles Les Buissonnets et à la Fondation Orphelins Apprentis d'Auteuil au titre de l'exercice 2017, pour leur dispositif d'aide à la parentalité,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations une convention de subvention de fonctionnement selon le modèle de convention type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée